

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 91 (1946)
Heft: 2

Artikel: De la "démocratisation" de l'armée
Autor: Nicolas
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-342306>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 31.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

De la « démocratisation » de l'Armée

REMARQUE PRÉLIMINAIRE.

La note ci-dessous n'avait été établie que pour des besoins de service. Elle ne prétend pas traiter à fond le sujet de la « démocratisation » de l'armée. Elle se borne à faire un tour de presse, à rassembler et à commenter brièvement les questions qui agitent le plus l'opinion publique. Elle pose les problèmes sans les résoudre.

Il nous fut suggéré que cette étude, si sommaire fût-elle, pourrait intéresser l'ensemble des officiers. Accédant à ce désir, nous nous décidons à la publier. Puisse-t-elle jeter quelque clarté dans un débat passablement confus et servir la cause de notre armée !

I. PRÉAMBULE

Ce serait une erreur de confondre le mouvement actuel pour une « démocratisation » de l'armée avec celui qui exista à la fin de la première guerre mondiale. Jadis, il était mené par des antimilitaristes qui ne songeaient qu'à saboter l'armée en ruinant l'autorité des chefs (principaux postulats : élection des Of. par les soldats, « conseil » de soldats, etc.)

Aujourd'hui, le mouvement principal a été lancé par des cercles militaires et politiques, même d'officiers — de toutes tendances — qui sont acquis entièrement au principe de la défense nationale et dont le seul but est d'augmenter la puissance et la discipline de notre armée.

Ils reconnaissent, à juste titre, que la structure de l'armée ne pourra jamais être « démocratique » (comme l'a du reste fort bien admis le journal « *La Sentinelle* » de La Chaux-de-Fonds dans un article paru le 30. 10. 45 sous la signature de M. Golay). La « démocratisation » ne pourrait donc toucher que certaines *formes*, et non l'essence, de l'armée.

Ils estiment que, pour obtenir l'adhésion morale inconditionnelle de notre peuple, on peut bien faire quelques sacrifices de formes. Le bénéfice que l'armée retirerait de cet appui moral est infiniment plus grand que celui que pourrait donner le maintien rigide de quelques formes surannées — aussi bien dans l'éducation que dans l'instruction militaires — qui, jadis, pouvaient être utiles pour sortir notre armée de ses langes de naissance, mais qui, aujourd'hui, ont perdu leurs raisons d'être et ne correspondent ni à la formation moderne du combattant, ni aux principes politiques et sociaux actuels.

D'autre part, nombre de ces formes ont pris une importance disproportionnée à leur rôle et sont devenues inutilement, des buts en soi. Elles ne sont plus que des parasites. Enfin, leur enseignement nuit à la préparation véritable du soldat à la guerre, en accaparant un temps précieux, qui pourrait être mieux employé.

Ces promoteurs n'entendent nullement s'inspirer de l'étranger. Ils ne veulent rechercher que des solutions spécifiquement *suisses*. Ils demandent de « repenser » toutes nos formes militaires, de juger sans parti pris leur utilité réelle, d'élaguer sans pitié toutes celles qui ne s'avéreraient plus strictement indispensables en fonction des conditions très spéciales — en particulier de la brièveté — de notre formation militaire.

Ils voudraient encore insuffler un esprit nouveau à notre armée, en tentant de concilier, mieux que cela n'a été fait jusqu'à présent, son indispensable régime autoritaire avec l'axiome de l'égalité politique des citoyens. Ils espèrent faire disparaître ainsi maintes causes d'incompréhension, dont elle n'a cessé de souffrir.

Partant, ils réclament *une revision de notre règlement de service*.

A côté de cette campagne, digne d'estime et méritant de retenir notre attention, il existe encore deux courants d'opinions, qui lui font du tort :

a) c'est d'abord un mouvement populaire — plus sentimental que réfléchi — qui entend :

— effacer aveuglément, par aversion du nazisme, tout ce qui pourrait rappeler, de près ou de loin, le « régime prussien » ;

— imiter le genre des permissionnaires américains.

b) c'est enfin une infime minorité d'antimilitaristes qui, comme devant, s'attaquent aux chefs, aux « colonels », les dénigrent pour en saper l'autorité.

Il serait profondément regrettable que les exagérations ou les perfidies de ces deux clans empêchent l'étude objective et impartiale des propositions des véritables novateurs.

II. LES OBJETS D'UNE « DÉMOCRATISATION »

De toutes ces tendances, on relève dans les controverses actuelles de presse les objets de discussion suivants :

1. *Démocratisation du recrutement des cadres.*

Ce problème, en réalité, n'existe pas. N'importe qui peut accéder aux plus hautes charges. Nous pouvons en fournir instantanément de nombreuses preuves. Il faudra peut-être cependant veiller plus que par le passé à choisir *une partie de nos officiers parmi les milieux ouvriers*. La seule condition est que ces milieux restent acquis au principe de la défense nationale et que le candidat *veuille* devenir of. (c'est en vérité un problème d'éducation nationale et non de « démocratisation »). Le « Volksrecht », lui-même, dans son très long article du 27. 11. 45 intitulé « Arbeiter und Armee », déclare sans

ambage que le mythe de « l'armée faite uniquement pour le riche » étant brisé, l'ouvrier qualifié ne doit plus se désintéresser de l'armée comme jadis et qu'il a l'impérieux devoir d'y prendre du grade, de devenir officier). Il faut prendre garde à ne pas rejeter la classe ouvrière dans l'antimilitarisme.

En outre, une partie des attaques contre les « colonels » sont justifiées par le fait qu'un trop grand nombre d'officiers accèdent à ce grade particulièrement exposé, sans en avoir les qualités. La « démocratisation » aboutirait là à une mesure nettement anti-démocratique : la limitation du nombre des colonels.

2. *Démocratisation de l'uniforme :*

S'il faut écarter d'emblée les arguments de ceux qui suivent la mode et voudraient imiter aujourd'hui l'uniforme américain, et demain peut-être la tenue des Patagons, il faut retenir en partie le reproche « d'uniformes d'opérette » de nos gradés.

En remarquant la discrétion des uniformes étrangers — expérience de la guerre due probablement à l'action des « 5^{es} colonnes » et des « maquisards » — on peut admettre qu'un peu plus de sobriété dans le *port des insignes de grade* ne mesiérait pas. (Cette réforme peut aussi conditionner partiellement celle de l'obligation du salut).

De même, on doit reconnaître que *le port obligatoire des gants* en toutes occasions ne convient plus à l'activité d'un officier moderne, notamment d'un chef de section. — Si on ne veut pas abolir entièrement cette obligation, tout au plus pourrait-on la limiter uniquement à la sortie et aux manifestations (parades, etc.).

Ne pourrait-on pas saisir aussi cette occasion pour faire disparaître définitivement le *col haut* ?

Enfin, ne pourrait-on pas supprimer *le port des bottes* à tous ceux qui ne montent pas à cheval (aviation, trp. motorisées, of. d'administration, etc.) et introduire pour eux un pantalon ordinaire sans sous-pied ?

Ces réformes, qui offrent l'avantage de ne pas coûter un

sou à la Confédération, ne constituent certes que des détails presque insignifiants. Elles sont cependant de nature à faire disparaître certaines préventions populaires, trop vite enclines à admettre que l'Of. a besoin d'artifices vestimentaires pour masquer son manque de réelle autorité.

3. *Disparition de certains « privilèges » créant des « castes » dans l'armée :*

par exemple :

- suppression de l'obligation de *voyager en seconde classe* : Cette mesure, à notre avis, n'a aucun sens.
- Suppression d'un régime alimentaire spécial pour les Of. ; obligation pour les cadres *de manger avec leurs hommes*.

Cette proposition est une faute de psychologie. Elle méconnaît la mentalité de la troupe. Les hommes n'aspirent nullement à prendre leurs repas constamment à une table « officielle ». Ils désirent pouvoir jouir d'un peu de détente à ces moments-là. Les cadres, sauf circonstances spéciales, doivent continuer ainsi à prendre séparément leurs repas.

Cependant, il serait bon que les Of. continuent, comme pendant le service actif, à vivre de *l'ordinaire de la troupe*. On devrait abolir l'habitude qu'ont les Of. de prendre pension à l'hôtel ou au restaurant. La Confédération pourrait à cette fin *supprimer l'indemnité habituelle de subsistance* et ne l'accorderait plus que dans les cas exceptionnels.

On supprimerait du même coup un des arguments majeurs de la propagande antimilitarisme.

4. *Revision de l'obligation du salut :*

Il s'agirait de simplifier le salut.

- de ne pas le mélanger avec le *drill* : pourquoi introduire là la « position normale », qui, au terme du drill, devrait être chaque fois contrôlée exactement — ce qui est impossible généralement ?

— Ne pourrait-on pas encore abolir, ou tout au moins réduire, l'obligation du salut ?

En abolissant l'obligation générale du salut aux Sof., telle qu'elle existait durant la première guerre mondiale, on n'a pas diminué la discipline de l'armée durant la longue période de service actif qui vient de s'achever. Ne pourrait-on pas procéder au moins de même à l'égard des Of. subalternes et des capitaines et limiter l'obligation de les saluer aux hommes de leur *unité* ?

Une réduction, voire une abolition totale de l'obligation du salut, en même temps qu'elle confirmerait un certain état de fait actuel, ne supprimerait-elle pas maints actes d'indiscipline et maintes situations embarrassantes (cohue dans les gares, obligation pour l'Of. d'intervenir où que ce soit pour se faire saluer, ce qui provoque parfois des réactions désagréables du public, etc.)

— Ne pourrait-on pas faire du salut, non un acte de discipline, non une procédure chicanière, mais un simple acte de civilité, comme dans la vie courante ?

La discipline générale dans *notre* armée en souffrirait-elle vraiment ? Il ne s'agit pas en effet d'imiter l'étranger ; il ne nous importe aucunement de savoir à ce propos si les Russes saluent mieux et plus que les Américains.

5. *Suppression des titres dans l'annonce :*

Au lieu de « Herr Hauptmann », s'annoncer simplement « Hauptmann, Füs. X. (Ce titre de « Herr » semble avoir pris partiellement un sens péjoratif en Suisse alémanique ; faut-il attribuer ce fait à l'influence du « Herrenvolk » ?)

Par analogie, en français, on dirait « capitaine » au lieu de « mon capitaine ».

Cette restriction — pardonnez-nous la vivacité du terme — est une imbécillité. Chaque employé et ouvrier donne librement le titre de « monsieur » à son patron. L'armée n'a pas le droit de se montrer plus mal polie que le civil.

6. *Suppression de certaines exigences qui tendent uniquement à donner un certain vernis — du reste très peu durable — à l'homme pour en faire un prétendu « soldat ».*

Par exemple :

- s'annoncer ou saluer en écarquillant les yeux.
- parler sans ciller.
- parler d'une façon artificielle, ex. : « le staccato ».
- imposer une « position de repos » qui est en fait un véritable drill :

Corps et jambes tendues ;
immobilité, etc.

- s'annoncer à très haute voix, alors qu'il faut le proscrire et exiger souvent même la voix basse dès que l'on est au combat, etc., etc.

Il faudrait comprendre encore dans ce chapitre les propositions pour la *rénovation de nos procédés de drill*.

7. *Suppression de formes identiques dans la formation des chefs :*

- commander à très haute voix, alors que le combat moderne permet et même impose de commander sur le ton de la conversation, sinon à voix basse.
- imposer un formalisme du commandement aussi artificiel qu'inutile, etc.

8. *Modification du régime essentiellement des casernes, afin de supprimer ce que l'on désigne tantôt sous le nom de « prussianisme », tantôt sous celui d'« esprit de caserne ».*

Pourquoi faut-il conduire comme des bébés les recrues aux réfectoires, aux lavabos, aux douches, aux rassemblements ?

Pourquoi faut-il masser les hommes sur les pas des portes des chambrées pour les obliger à sortir en trombe à un signal donné ? etc.

Ces procédés ravalissent plus l'homme qu'ils ne le dressent et galvaudent l'autorité réelle des Sof. Pourquoi perdre tant de temps, pourquoi semer tant de mécontentement, à les

exiger en caserne, alors qu'ils perdent toute valeur aussitôt que le service en campagne commence ?

Remarque. — Les postulats exposés ci-dessus dans les alinéas 6, 7, 8, ne font partie du programme de la « démocratisation » de l'armée que parce que les procédés critiqués ravalent tous, plus ou moins, la personnalité humaine.

Il faut tout mettre en œuvre pour respecter et développer, dès le premier jour de l'E.R., la personnalité, la responsabilité, l'indépendance et l'initiative des soldats et des chefs dans le cadre d'une discipline exactement proportionnée à ses buts.

Ces qualités n'excluent nullement l'obéissance absolue, sans laquelle l'armée n'est bientôt plus qu'une horde sans âme.

L'évolution, commencée il y a une quinzaine d'années par l'individualisation de l'instruction technique et du « Service intérieur », ne pourrait-elle pas se poursuivre pour s'étendre à toutes les branches de l'éducation et de l'instruction militaires ?

Comprise ainsi, la « démocratisation » pourrait améliorer singulièrement la valeur de notre armée.

9. *Modification du régime du droit de plainte :*

Il faut citer enfin cette dernière proposition, apparue récemment, spécialement après la divulgation des scandales de l'internement.

Il paraîtrait que ces cas n'ont pu se développer que parce que de nombreuses plaintes ont été étouffées. Les supérieurs immédiats sont rarement neutres ; ils ont trop la tendance de couvrir leurs subordonnés mis en cause. Ils n'offrent par conséquent pas toutes les garanties d'impartialité que le plaignant est en droit d'attendre d'un arbitre.

L'obligation de suivre la « voie du service » est un autre inconvénient, qui met souvent le plaignant en butte aux menaces, aux brimades, de celui qui est visé par sa plainte. Pour les éviter, il préfère souvent se taire.

Cette question mérite, elle aussi, une étude approfondie, car elle contient un fond indéniable de vérité. La procédure

actuelle se base sur la confiance réciproque du chef et des subordonnés. Mais la plainte se produit en général justement parce que la confiance n'existe plus.

Il s'agirait donc de trouver éventuellement un arbitre — ou un tribunal arbitral — qui, jouissant de l'estime générale, pourrait trancher le cas en toute impartialité.

Il s'agirait aussi de fixer une procédure simple et directe, hors de toute « voie du service ».

Cette nouvelle institution ne se substituerait pas aux méthodes actuelles qui ont fait leurs preuves et qui suffisent dans la majorité des cas.

Elle constituerait une sorte de « Cour d'appel », à laquelle le soldat pourrait s'adresser directement lorsqu'il n'obtient pas satisfaction par la procédure ordinaire.

On supprimerait ainsi dans une bonne mesure maintes interventions politiques et maintes ingérences de la presse.

III. CONCLUSIONS

Telles sont, grosso modo, les principales propositions des tenants de la « démocratisation » complétées par quelques réflexions personnelles. Pour compléter ce tour d'horizon citons encore les deux résumés d'articles de presse suivants :
a) Article paru dans « *La Sentinelle* » du 30. 10. 45, sous la signature de M. Golay, (déjà cité) :

« — *L'armée ne peut pas être démocratique*, vu sa hiérarchie et l'obéissance passive (preuve : les armées révolutionnaires) !

Mais :

- méthodes de nos E. R. = prussiennes.
- humaniser la hiérarchie.
- valoriser le citoyen ;
- supprimer le drill avilissant : outrage à la personnalité et à la dignité ;
- apprendre au jeune soldat que son obéissance a des

limites et que, sous l'uniforme, il a droit à quelque respect.

b) Article paru dans le « *Volksrecht* » du 12. 11. 45 :

- une troupe qui se laisse aller peut être reprise rapidement par un drill court : le drill est donc nécessaire.
- mais le combat moderne réclame une indépendance de pensée et d'action que l'on ne pouvait pas imaginer il y a 30 ans.
- cette indépendance ne s'acquiert pas par le drill ;
- la solution de cette question est d'une importance capitale pour une réforme de l'armée.

Nous avons tenu à présenter ces deux thèses de la presse de gauche, parce qu'elles représentent typiquement, malgré certaines restrictions, la mentalité positive actuelle pour l'armée de notre classe ouvrière. C'est cette mentalité qu'il s'agit de conserver pour le plus grand profit de notre défense nationale.

Tous ces faits montrent que la « démocratisation » n'est peut-être pas un simple slogan. Toutes les critiques faites ont certainement un fond de vérité. Trop de nos jeunes gens entrent avec enthousiasme à leur E. R., prêts à se soumettre et à supporter l'effort, qui en reviennent complètement dégoûtés et qui refusent de monter au grade auquel leur personnalité et leur caractère semblaient les désigner.

La « démocratisation » comprendrait donc :

- la réforme de quelques formes militaires ;
- la rénovation et la rationalisation de nos procédés de commandement et, partant, de nos méthodes d'éducation et d'instruction.

Il vaut la peine qu'on l'étudie à fond.

Nul ne saurait prétendre de toute bonne foi que l'armée a atteint le stade absolu de la perfection et que nos éducateurs militaires n'ont plus rien à apprendre.

Lt.-col. NICOLAS.